ANNEXE

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

CODE CIP	PRÉSENTATION
562 160-0	Medimix 50 135 bar (protoxyde d'azote, oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 5 litres en acier ou en aluminium munie d'un robinet en laiton ou d'un robinet en laiton à pression résiduelle avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).
562 161-7	Medimix 50 135 bar (protoxyde d'azote, oxygène), gaz pour inhalation, bouteille de 15 litres en acier ou en aluminium munie d'un robinet en laiton ou d'un robinet en laiton à pression résiduelle avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).
562 542-0	Protoxyde d'azote médicinal Aga Médical, gaz pour inhalation, bouteille de 2 litres en aluminium munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).
562 543-7	Protoxyde d'azote médicinal Aga Médical, gaz pour inhalation, bouteille de 5 litres en aluminium ou en acier munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).
562 544-3	Protoxyde d'azote médicinal Aga Médical, gaz pour inhalation, bouteille de 15 litres en aluminium ou en acier munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).
562 546-6	Protoxyde d'azote médicinal Aga Médical, gaz pour inhalation, bouteille de 47 litres en acier munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).
562 548-9	Protoxyde d'azote médicinal Aga Médical, gaz pour inhalation, 8 bouteilles de 47 litres en acier maintenues en position verticale dans un cadre métallique reliées par une lyre en cuivre munie de robinets en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).
562 547-2	Protoxyde d'azote médicinal Aga Médical, gaz pour inhalation, bouteille sphérique de 450 litres en acier munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires Aga Médical SA).

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 13 octobre 2005 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : *SANS0523745A*

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies ;*

Vu le décret n° 82-253 du 16 mars 1982 portant application des articles L. 618 et L. 619 (L. 5123-2 et L. 5123-3) du code de la santé publique ;

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrête :

Art. 1er. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 2005.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le sous-directeur du financement du système de soins,
J.-P. VINQUANT

Par empêchement du directeur général de la santé :
La sous-directrice de la politique des produits de santé,
H. SAINTE MARIE

ANNEXE

(11 inscriptions)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

CODE CIP	PRÉSENTATION
368 611-0	AMOXICILLINE/ACIDE CLAVULANIQUE MERCK 1 g/200 mg adulte, poudre pour solution injectable en flacon de 20 ml (B/10) (laboratoires MERCK GENERIQUES).
368 623-9	AMOXICILLINE/ACIDE CLAVULANIQUE MERCK 2 g/200 mg adulte, poudre pour solution injectable en flacon (B/10) (laboratoires MERCK GENERIQUES).

CODE CIP	PRÉSENTATION
566 390-0	CEFUROXIME MERCK 750 mg, poudre pour solution injectable (IV) et suspension injectable (IM), 789 mg en flacon de 10 ml (B/10) (laboratoires MERCK GENERIQUES).
565 868-4	CHLORURE DE SODIUM AGUETTANT 0,9 %, solution pour perfusion, 500 ml en poche avec embout T-OFF (B/20) (laboratoires AGUETTANT).
366 914-6	OXYNORM 10mg/ml (chlorhydrate d'oxycodone), solution injectable, 1 ml en ampoule (B/5) (laboratoires MUNDIPHARMA).
366 915-2	OXYNORM 10 mg/ml (chlorhydrate d'oxycodone), solution injectable, 2 ml en ampoule (B/5) (laboratoires MUNDIPHARMA).
565 097-8	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL AGA MEDICAL, gaz pour inhalation, en bouteille de 50 litres en acier, munie d'un robinet en laiton avec raccord de sortie spécifique (laboratoires AGA MEDICAL SA).
368 161-5	REMODULIN 1 mg/ml (tréprostinil sodique), solution pour perfusion (voie sous-cutanée), 20 ml en flacon (B/1) (laboratoires BIOPROJET PHARMA).
368 162-1	REMODULIN 2,5 mg/ml (tréprostinil sodique), solution pour perfusion (voie sous-cutanée), 20 ml en flacon (B/1) (laboratoires BIOPROJET PHARMA).
368 163-8	REMODULIN 5 mg/ml (tréprostinil sodique), solution pour perfusion (voie sous-cutanée), 20 ml en flacon (B/1) (laboratoires BIOPROJET PHARMA).
368 164-4	REMODULIN 10 mg/ml (tréprostinil sodique), solution pour perfusion (voie sous-cutanée), 20 ml en flacon (B/1) (laboratoires BIOPROJET PHARMA).

Rectificatif

Dans l'arrêté n° NOR : *SANS0523611A* du 3 octobre 2005, en deuxième partie à la suite du tableau de modifications, ajouter : « Les spécialités précitées dont le numéro d'identification est modifié continuent à être prises en charge pendant une période de un an à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel*. A l'issue de ce délai, l'ancien numéro d'identification est radié. »